



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Possibilité, pour les lycéens algériens, de passer le bac en candidats libres

Question écrite n° 11310

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la possibilité, pour les lycéens algériens, de passer en candidats libres les épreuves du baccalauréat français. Ces dernières années, le lycée français Alexandre Dumas (LIAD) d'Alger a été confronté à un accroissement important de candidats libres souhaitant passer les épreuves du baccalauréat. L'accueil de tous les candidats libres ne pouvant être assuré, un *numerus clausus* basé sur une sélection des candidats suivant le critère de l'âge a été instauré. Ainsi, par exemple, en 2016, 460 candidats ont pu passer les épreuves du baccalauréat. En 2017, la situation a été particulièrement compliquée car 800 candidats algériens n'ont pas été en mesure de passer les épreuves en candidats libres, faute de place dans les locaux et faute de personnel surveillant suffisant. Alors que le LIAD vient d'inaugurer une antenne à Oran, il souhaite savoir si l'accueil des candidats libres algériens a pu être augmenté à la session 2018. Il souhaite, en particulier, connaître le nombre de candidats libres de nationalité algérienne ayant pu se présenter aux épreuves du baccalauréat et ceux n'ayant pas été autorisés à le faire ainsi que les raisons de ce refus.

Texte de la réponse

Le nombre d'inscrits à la session 2018 du baccalauréat général s'établit à 710 candidats (épreuves terminales) en Algérie parmi lesquels 180 candidats scolaires et 530 candidats libres, soit une augmentation pour ces derniers de 13 % par rapport à la session 2017. Cette situation a conduit à réfléchir à de nouveaux modes de fonctionnement dans le cadre du plan pour l'enseignement français en Algérie, mais également à une échelle régionale. Des mesures ont d'ores et déjà été prises afin de faciliter la passation des épreuves du baccalauréat des candidats inscrits en candidats libres. L'abandon depuis cette année du *numerus clausus* pour les candidats libres (suppression de la clause d'année de naissance) a permis au Lycée international Alexandre Dumas (LIAD) de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'inscription au baccalauréat des filières générales. Cette décision a eu pour conséquence une très forte augmentation des inscriptions. C'est ainsi que 772 candidats libres se sont inscrits aux épreuves anticipées de la session du baccalauréat 2019 (épreuves se déroulant en 2018) soit une augmentation de 40 % par rapport à 2017. Il convient d'ajouter à ce nombre les 180 candidats scolaires du LIAD, pour un total de 952 inscrits. Le passage des épreuves orales a nécessité le renfort de deux professeurs supplémentaires par rapport aux années précédentes, effort consenti par l'académie d'Aix-Marseille. Par ailleurs, le service de Coopération et d'action culturelle et les services du consulat général sont également mobilisés pour accompagner les écoles partenaires et les candidats en vue de leur inscription en candidat libre dans les académies françaises, ainsi que dans leurs démarches d'obtention de visa, en particulier ceux qui doivent composer dans les filières technologiques.

Données clés

Auteur : [M. M'jid El Guerrab](#)

Circonscription : Français établis hors de France (9^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11310

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 décembre 2018

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6771

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2152